



LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

4 MARS 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir, et sur les actualités du plan de relance.

Appel à projets « Développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires »



Pour permettre aux communes d'offrir aux élèves des écoles primaires une alimentation saine et locale, le Gouvernement a lancé, dans le cadre de France Relance, un appel à projets les aidant à mettre en place la loi EGalim.

Cet appel à projets concerne les cantines scolaires des élèves des écoles primaires (classes

maternelles et/ou élémentaires). Cette aide peut viser des investissements matériels, par exemple des équipements de cuisine. Elle peut également concerner des investissements immatériels comme des logiciels permettant le suivi des achats et enfin des prestations intellectuelles (audit, conseil...). Ces investissements devront permettre la valorisation de produits frais, la réduction du gaspillage ou la suppression de contenants en plastique.

Pour qui : Les communes ayant bénéficié de la fraction cible de la dotation de solidarité rurale en 2020 et les EPCI ayant acquis la compétence « Restauration Scolaire » pour des communes bénéficiaires de la DSR cible.

Pour en savoir plus : Rendez-vous sur [notre site](#) et sur <https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires> pour plus d'informations, pour retrouver le formulaire de demande de subvention et la liste des pièces justificatives à fournir pour votre candidature.

Pour déposer une candidature : un dossier complet de candidature doit être envoyé avant le 31 octobre 2021 à l'ASP à l'adresse mail suivante : HDF-cantines-relance@asp-public.fr.

[Appel à candidatures] Ouvrages d'art : mieux les connaître, pour mieux les sécuriser



La sécurité des ouvrages d'art constitue un enjeu majeur. De récents événements dramatiques ont pointé certaines fragilités et méconnaissances de l'état de ces ouvrages. Si les gestionnaires des réseaux routiers principaux assurent une bonne gestion de leur patrimoine d'art, les plus petits gestionnaires sont souvent démunis en terme de connaissances de ce patrimoine, de son état et de son entretien.

Pour répondre à ces difficultés, le Plan France Relance mobilise 40 M€ dans un ambitieux programme de recensement et d'évaluation des ouvrages d'art pour les communes bénéficiaires de l'assistance technique de l'Etat (ATESAT).

Le pilotage de ce programme a été confié au CEREMA qui établira ainsi un "carnet de santé" des ponts et des murs de la collectivité volontaire. Ce recensement et ce premier diagnostic permettront au gestionnaire de construire dans la durée un véritable programme de maintenance et d'entretien et assurer ainsi la sécurité des usagers.

Cette offre d'ingénierie est totalement gratuite et s'inscrit dans les diverses offres de services développées par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Pour qui : les communes intéressées et leurs groupements ([liste des collectivités éligibles](#))

Pour déposer une candidature : les collectivités intéressées sont invitées à faire acte de candidature en répondant au mail du CEREMA avant le 31 mars 2021.

Pour en savoir plus : <https://www.cerema.fr/fr/programmenationalponts>

L'actualité des appels à projets



Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir

- **Appel à projets « [Programme National d'Investigation](#) »**
 - Les services numériques peuvent répondre à une multitude de problématiques rencontrées par les collectivités comme par exemple la gestion du stock par les cantines ou encore la gestion d'une aire de covoiturage. Cet appel à projets vise à donner aux collectivités un accès à un service de l'ANCT qui leur permettra de détecter et concevoir les services numériques qui leur permettraient de résoudre les difficultés identifiées sur certaines politiques publiques.
 - Pour : Collectivités et leurs groupements en zone rurale, en quartier prioritaire de la ville et les « petites villes de demain ».
 - Calendrier : si vous êtes intéressé par cette mesure, vous pouvez vous manifester sur [cette plateforme](#) avant le 15 mars 2021.

- **Appel à projets « [Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs par l'Agence nationale du Sport](#) »**
 - La mesure consiste à subventionner les projets de rénovation d'équipements sportifs (gymnases, piscines, salles spécialisées, etc.) permettant ainsi un gain de consommation énergétique par rapport à la situation initiale. Seuls les projets supérieurs à 100 000€ sont éligibles.
 - Pour : Les collectivités et leurs groupements
 - Calendrier : dépôt des dossiers à l'Agence Nationale du Sport à [cette adresse](#) avant le 1er

avril 2021

- **Appel à projets « [Alimentation locale et solidaire](#) »**

- Pour permettre à chaque Français d'accéder à des produits frais et locaux, le Gouvernement soutient le développement d'épiceries sociales et solidaires, fixes ou ambulantes, de "drives fermiers", de marchés de producteurs ou la distribution de paniers de produits locaux.
- Pour : Producteurs, associations, entreprises, épiceries sociales et solidaires, communes et intercommunalités.
- Calendrier : le dossier est à déposer auprès de la DDTM à cette [adresse](#) avant le 15 mars 2021.

- **Appel à projets « [Jardins partagés ou collectifs](#) »**

- Cette mesure soutient le développement des jardins partagés. En plus de permettre l'essor de l'agriculture urbaine, ces jardins permettent aux habitants de pratiquer le jardinage, de produire leurs légumes et de se retrouver dans un nouveau lieu de vie sociale et culturelle.
- Pour : associations, collectivités territoriales (et leurs groupements), bailleurs sociaux
- Calendrier : le dossier est à déposer auprès de la DDTM à cette [adresse](#) avant le 15 mars 2021.

Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.

Pour aller plus loin

- Pour tout connaître du plan de relance, notamment à destination des collectivités, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- France Relance a six mois ! Pour tout connaître de ce premier bilan semestriel dans l'Eure, un dossier de presse est consultable à [cette adresse](#)
- **Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : pref-francerelance@eure.gouv.fr**

La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : pref-communication@eure.gouv.fr

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr

Facebook : [@prefet.eure](https://www.facebook.com/prefet.eure)

Twitter : [@Prefet27](https://twitter.com/Prefet27)